

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/1500



FONCIER
AMÉNAGEMENT



DEPARTEMENT du MAINE et LOIRE
COMMUNE DE BRISSAC LOIRE AUBANCE
BRISSAC-QUINCE

Lotissement "La Joliette"

**Lot n°
23**

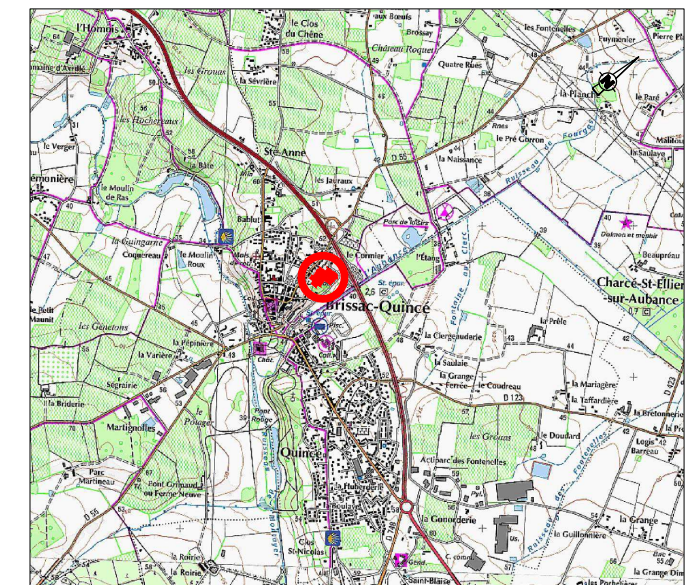
Cadastre : Section AI n°607

Surface : 244 m² env.

Surface de Plancher : 250 m²

Servitude particulière :

PLAN DE SITUATION 1/50000



PLAN DE VENTE

Réalisé : le 10/05/2022

Dossier D19062

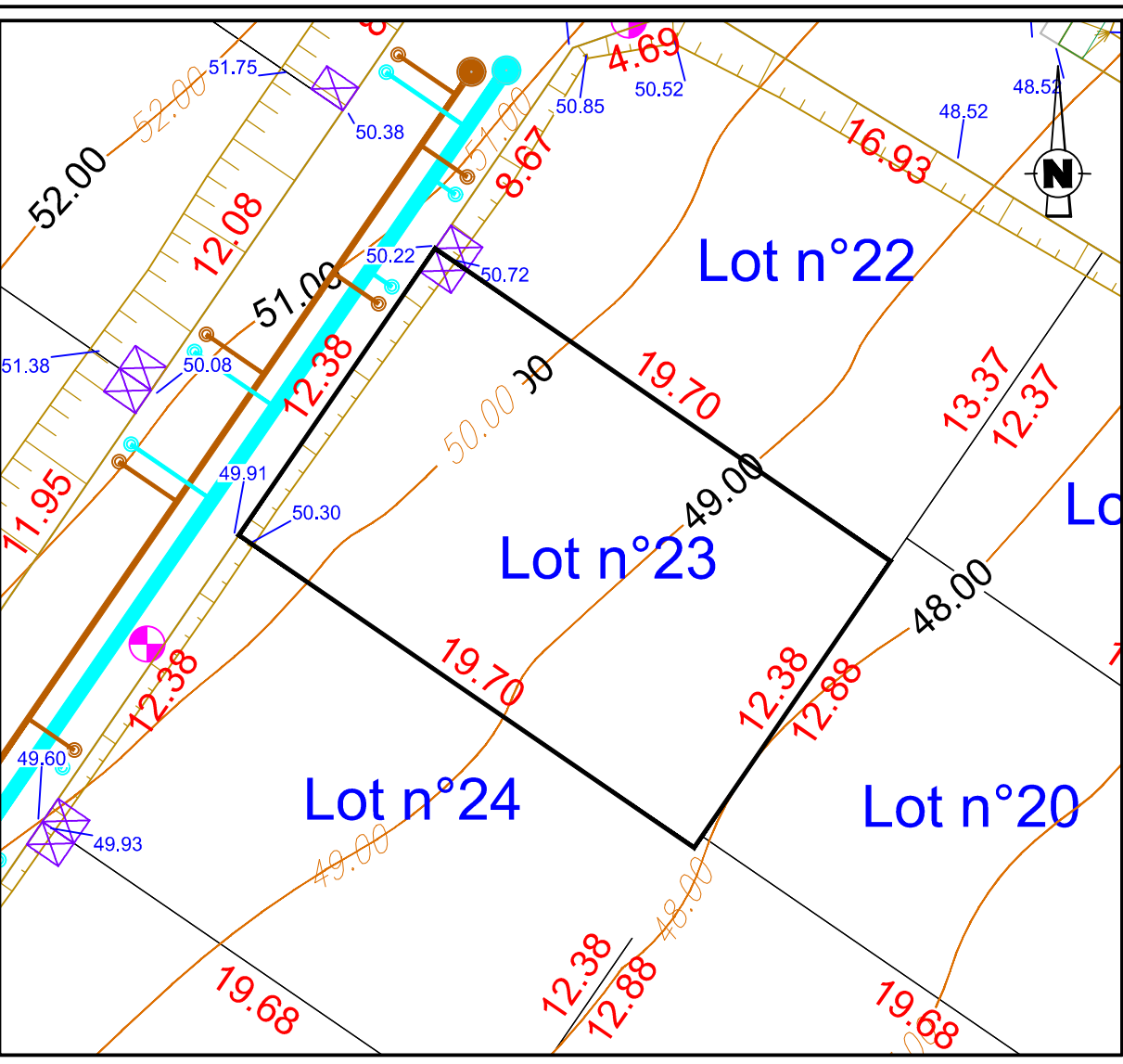
INITIO
CONSEIL

GÉOMÈTRE EXPERT / INGÉNIEUR VRD
IMMOBILIER / EXPERTISE FONCIÈRE

PLAN DE BORNAGE ET DES BRANCHEMENTS

ECHELLE : 1 / 250

ECHELLE : 1 / 250



Légende:

- | | |
|-------|---|
| | Emplacement réservé branchements AEP, EDF Basse Tension, France Télécom |
| | Branchement des eaux pluviales |
| | Branchement des eaux usées |
| 2.88 | Cotation périmétrique du lot |
| 44.75 | Altitude projet fini |
| | Candélabre |

A : L'emplacement des branchements est figuratif et devra être vérifié avant tout projet de construction.
Les cotes projet indiquées sur ce plan sont susceptible d'être adaptées pendant la phase travaux.
L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte des différents niveaux après travaux de viabilisation.

NUMERO DU LOT : 23

UPERFICIE : 244 m² env.

Section AI n°607

Dossier D19062



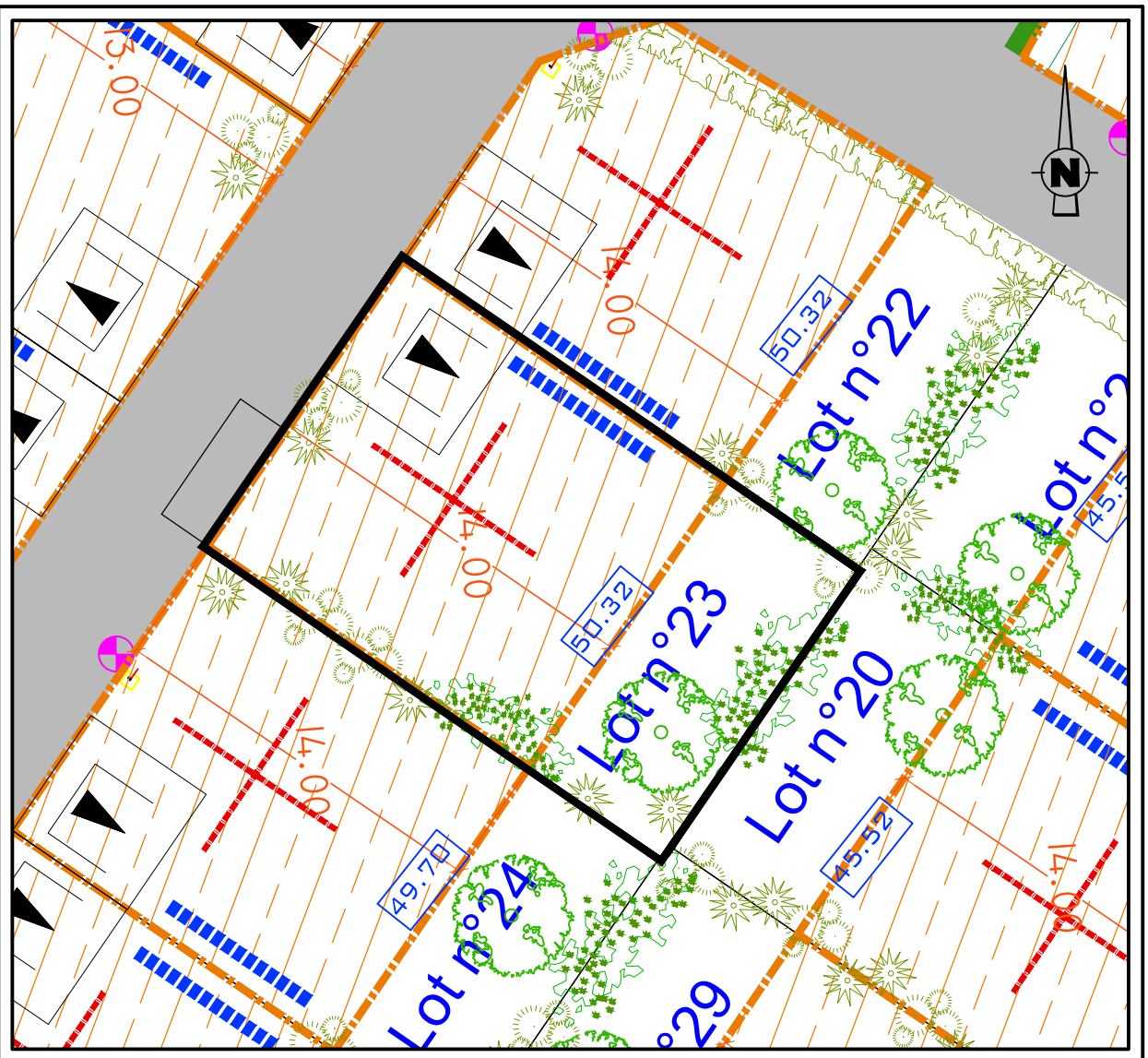
INITIO
CONSEIL

GÉOMÈTRE EXPERT / INGÉNIERIE VRD
IMMOBILIER / EXPERTISE FONCIÈRE

PLAN DES PRESCRIPTIONS

ECHELLE : 1 / 250

ECHELLE : 1 / 250



- Le diagramme illustre les règles d'implantation des constructions et des plantations sur un terrain. Les symboles utilisés sont :

 - Arbres existants à conserver** : Représentés par des formes vertes stylisées.
 - Arbres espace public à charge de l'aménageur** : Représentés par des formes vertes stylisées.
 - Haie dense en limite de propriété à charge de l'acquéreur** : Représentée par une ligne verte en zigzag.
 - Arbre espace privatif à charge de l'acquéreur** : Représenté par une forme verte stylisée.
 - Haie dense espace privatif à charge de l'acquéreur** : Représentée par une ligne verte en zigzag.
 - Plantations espace privatif au droit des clôtures à charge de l'acquéreur** : Représentées par des formes vertes stylisées.
 - Niveau RDC +/- 0.00 MINIMUM à respecter pour l'habitation principale** : Indiqué par un rectangle bleu avec le chiffre 45.30.
 - axe de la ligne de la façade principale** : Indiqué par une ligne rouge horizontale.
 - Implantation autorisée** : Représentée par un rectangle orange avec des lignes diagonales.
 - Implantation imposée pur abris de jardin** : Représentée par un rectangle orange avec des lignes diagonales.
 - Construction imposée en limite de propriété et/ou en limite du périmètre constructible** : Représentée par un rectangle orange avec des lignes diagonales.
 - Accès obligatoire au lot avec stationnement privatif 5m de profondeur minimum si espace non clos** : Représenté par un triangle noir.
 - Accès obligatoire au lot avec stationnement privatif glissant sur 15m 5m de profondeur minimum si espace non clos** : Représenté par un triangle blanc.

INITIO
CONSEIL —
GÉOMÈTRE EXPERT / INGÉNIERIE VRD
IMMOBILIER / EXPERTISE FONCIÈRE